Image not found or type unknown

RENTE OU INDEMNISATION DES AYANTS DROITS EN CAS DE DECES

Par **VsV13**, le **20/02/2011** à **20:06**

Bonsoir,

Si vous avez des réponses a ce sujet:
Mon pére est décèdé en novembre dernier suite a un accident de travail il se rendait sur son lieu de travail donc accident de trajet.
La Msa(securite sociale agricole) a reconnu cet evenement en accident de travail Nous sommes deux enfants majeurs mais la Msa nous affirme que nous avons droit qu'a un capital décès soit 3 mois de salaires et pas droit a une rente ou indemnisation malgrés que ce soit reconnus en accident de travail.
Si vous pouvez m'éclairer sur ce sujet.
MERCi

Par **P.M.**, le **20/02/2011** à **23:06**

Bonjour,
Je vous propose ce dossier
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés